



Déclaration du syndicat C.G.T Oberthur Fiduciaire

Les faits depuis le 16 Mars 2020 :

Suite à l'annonce de notre employeur, nous souhaitons faire un état des lieux des échanges et actions qui ont eu lieu ces dernières semaines sur le site de Chantepie.

Le 17 Mars 2020, une réunion extraordinaire était organisée à la demande des élus CSE.

Au cours de cette réunion, la position de l'employeur était la poursuite de l'activité avec la mise en place de mesures dites "barrières". Aucune information sur l'urgence de certaines commandes n'a été communiquée par la direction ce jour là.

La position des élus était l'arrêt de la production car les mesures barrières, même si elles vont dans le bon sens, s'avèrent insuffisantes. Ces raisons ont été détaillées dans notre précédent tract (cf tract C.G.T du 16 Mars).

Le CSE devait aussi se positionner sur la mise en place du chômage partiel. L'avis émis était favorable sous réserve de négociations sur le maintien de la rémunération des salariés.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'état remboursera intégralement (4x le SMIC) à l'employeur le cout du chômage partiel contre 7,23 euros par heure et par salarié dans le cadre normal.

Ce remboursement intégral de l'état, nous laissait espérer un geste plus favorable de notre employeur.

Le 20 Mars une note interne est publiée, informant l'ensemble du personnel de la mise en place de l'activité partielle. Nous avons appris en même temps que les salariés, que les conditions retenues étaient à minimas générant des baisses importantes de rémunération pour les salariés concernés.

La direction demandait la mise en place d'une ligne de production. La note prévoyait un scénario basé sur le volontariat et un autre ou elle désignera d'office les personnes manquantes s'il n'y a pas assez de volontaires. Nous sommes aujourd'hui dans le scénario n°2.

C.G.T et UNSA ont alors contacté la direction et demandé sans délai l'ouverture de négociation comme le prévoyait l'avis du CSE car à aucun moment nous avons eu notre mot à dire sur les conditions de l'activité partielle.

Nous avons récolté, une fin de non recevoir du représentant de l'actionnaire, fustigeant notre attitude ainsi que les articles de presse sur l'entreprise (Mail du 22 Mars).

Lundi 30 Mars, notre actionnaire, nous à informé de la mise en place d'une prime de 125 euros brut par semaine pour récompenser "la force de caractère" qu'il faut pour travailler dans les conditions actuelles.

Cette manoeuvre avait évidemment un seul but, faire reprendre le travail. L'entreprise a bien conscience de l'argent qu'elle fait perdre aux salariés en chômage partiel. Il est quasi certain que des salariés vont être tentés par ce gain. Gain qui est impossible d'habitude en période de négociations sur les salaires. Comme quoi visiblement, en ce moment, tout est possible...

125 euros brut par semaine, est ce le prix de notre santé ? La prime double au premier mort du covid19 dans notre entreprise ? L'entreprise innove donc, elle vient d'inventer la prime de contagion.

Pour la C.G.T, la santé passe avant l'argent. Nous ne faisons que suivre les recommandations des professionnels de santé et de l'état qui demande à la population de rester chez elle.

Notre production est elle essentielle à la lutte contre le coronavirus ? La réponse est non.

Pendant cette période, beaucoup de salariés nous ont témoigné leurs inquiétudes, et certains parmi nous ont été jusqu'a exercer leur droit de retrait. Nous invitons ces derniers à se rapprocher de nous.

Nous demandons pendant cette période de confinement :

- L'arrêt de la production.
- Le maintien des personnes en CDD et en période d'essai. L'annulation de toutes les procédures de licenciement.
- L'absence de sanction contre les 2 personnes en droit de retrait.
- Le maintien à 100% du salaire brut des personnes placées en chômage partiel.

Pour nous contacter :

cgtoberthur@gmail.com

Le syndicat C.G.T Oberthur Fiduciaire.

Fait à Chantepie, le 2 Avril 2020.